

Les subsides

Mais le député d'en face dénonce ces activités, réclamant en quelque sorte qu'on les condamne et y mette un terme. Je ne suis cependant pas d'accord avec lui. Je le répète, elles peuvent procurer à la société canadienne des avantages des plus tangibles, car ainsi nos grandes entreprises se retrouvent en mesure de soutenir la concurrence internationale et de mobiliser les ressources nécessaires à l'exploitation de nos divers talents et richesses naturelles.

M. Hawkes: Monsieur le Président, ma question sera très courte. D'après la motion, le Nouveau parti démocratique souhaite que le gouvernement affecte les fonds réservés à la création d'emplois selon une formule fondée sur les niveaux d'emploi locaux. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Roberts) nous a déclaré à maintes reprises que les crédits du programme Canada au travail sont répartis selon une formule objective qui fait entrer en ligne de compte les taux de l'emploi et du chômage dans les diverses circonscriptions.

Je ne comprends pas très bien et j'aimerais que le ministre m'explique. Il me semble que tous les dix ans nous faisons un recensement pour obtenir des données. On peut ainsi savoir combien de personnes ont un travail et combien sont en chômage, dans chaque circonscription et dans chaque localité du pays. Toutefois, entre-temps, personne, pas un organisme gouvernemental—ni Statistique Canada ni Emploi et Immigration—ne réunit des données sur le chômage ou l'emploi selon les localités ou les circonscriptions. La question est alors de savoir comment répartir les fonds selon une formule objective, puisque nous n'avons pas de données sur la société canadienne qui nous permettent de le faire, sauf une fois tous les dix ans. Comment le gouvernement peut-il penser qu'il fait un travail objectif sans une base de données?

M. MacLaren: Monsieur le Président, l'un de mes collègues répondra à la question générale que le député a soulevée il y a un moment. Quant à la question particulière des statistiques, je crois savoir que la Commission de l'assurance-chômage ainsi que Statistique Canada compilent des statistiques provisoires entre les recensements décennaux. Si je peux aider le député à cet égard, je serais heureux de lui fournir quelques renseignements lorsque je les aurai trouvés.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, nos collègues du parti néo-démocrate seront peut-être un peu surpris si je leur dis, pour commencer, que même si nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec le libellé de leur motion et même si nous estimons qu'elle a besoin d'être un peu peaufinée, nous avons l'intention de l'appuyer.

Pour l'améliorer, donc, et pour essayer de la rendre plus précise, moins obscure, moins ambiguë, moins vague, nous avons l'intention, et je voudrais le faire avant que l'horloge ne m'en empêche, de proposer un amendement. J'espère que cet amendement recevra l'agrément des néo-démocrates, car j'estime qu'il renforce et améliore notablement la motion, tout en tenant compte de certaines des inquiétudes qui ont été soulevées lors de ce débat.

Je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Qu'on modifie la motion en supprimant le point après le mot «locaux» et en ajoutant ce qui suit: «au lieu de mettre l'accent sur des programmes de création d'emplois accessibles à tous les Canadiens, comme le Programme Accès-carrière et les crédits d'impôt à l'emploi remboursables.»

Le président suppléant (M. Guilbault): Si le député désire continuer à parler, la présidence étudiera l'amendement et réservera sa décision.

M. McGrath: Monsieur le Président, je voulais simplement être sûr, étant donné le temps limité dont nous disposons dans ces débats, que j'aurais le temps de proposer mon amendement. Je suis persuadé que vous le jugerez recevable.

Il est assez intéressant de remarquer que la teneur de mon amendement a fait l'objet d'une intervention de la part du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Evans) qui, lors d'une nomination précédente, a souffert d'être le secrétaire parlementaire de l'ancien ministre des Finances. Bien que nous n'ayons pas toujours été d'accord avec le député, nous avons beaucoup admiré la façon dont il s'est promené dans le pays en essayant de défendre une politique indéfendable.

Il a posé une question dans son intervention. Pourquoi ne crée-t-on pas des emplois dans le secteur privé? C'est précisément la nature de notre amendement. D'après nous, grâce au mécanisme d'un crédit d'impôt à l'emploi remboursable, on peut s'attacher à résoudre les problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés.

Ainsi, un crédit d'impôt à l'emploi remboursable permet de concentrer son attention sur le chômage chez les jeunes, qui est un problème aigu. Il y a plus de 500,000 jeunes chômeurs au Canada à l'heure actuelle. Le taux de chômage chez les jeunes est statique. Il reste au même niveau depuis 15 ou 16 mois; le nombre de jeunes chômeurs représente toujours environ 20 p. 100 des travailleurs. Un crédit d'impôt remboursable aurait l'avantage de permettre de s'occuper directement du chômage chez les jeunes et d'offrir des emplois permanents—et j'insiste là-dessus—et intéressants dans le secteur privé.

Il y a un point sur lequel je suis d'accord avec le ministre. Le voici. Il a répondu à un député néo-démocrate que ce sont les petites entreprises qui créent le plus d'emplois au Canada. Nous, les conservateurs, nous appuyons cette thèse et nous sommes disposés à la défendre. C'est pourquoi nous avons proposé cette solution.

Il faut comprendre pourquoi il est nécessaire d'instaurer un crédit d'impôt à l'emploi remboursable. J'ai été passablement surpris d'entendre le ministre d'État aux Finances (M. MacLaren) parler de reprise économique. Je suppose que nous en entendrons encore parler demain, dans le budget, quand le ministre des Finances parlera de reprise économique. Par contre, le ministre d'État aux Finances donnait l'impression de s'emballer. Dans son euphorie, il a exagéré et il a parlé d'amélioration de la situation de l'emploi.